

# CONDITIONS GÉNÉRALES

## ATELIERS DE FORMATION



### 1. INSCRIPTION ET CONCLUSION DU CONTRAT

- Le formulaire d'inscription dûment rempli depuis le site blue-lab.ch constitue une reconnaissance de dettes, selon l'art. 82 LP.
- L'inscription est valable pour l'atelier auquel vous vous êtes inscrit.
- Les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée.
- Les personnes suivant la totalité des ateliers ont priorité sur les personnes ne suivant que partiellement le cycle de l'année civile en cours.
- Le cycle d'ateliers débute avec un nombre minimum de participants. De plus, afin d'assurer un accompagnement de qualité, le nombre de places est limité.

### 2. FIN DU CONTRAT

#### 2.1 RÉSILIATION DE L'INSCRIPTION PAR LE/LA PARTICIPANT-E

- Tout désistement avant le début de l'atelier ou arrêt pendant le cycle pour les personnes ayant souscrit au cycle complet doit être porté à la connaissance de echosystems, par email. La date de réception de l'email sera considérée comme date officielle d'annulation.
- En cas de désistement plus de 10 jours avant le début de l'atelier, aucun frais ne vous sera retenu.
- Si le désistement intervient moins de 10 jours et plus de 48 heures avant le début de l'atelier, la moitié du montant des frais d'inscription est exigé et l'autre moitié vous sera remboursée sous 10 jours.
- Tout désistement en dehors de ces conditions-cadres ne vous sera pas remboursé.

#### 2.2 RÉSILIATION PAR ECHOSYSTEMS

echosystems se réserve le droit de décaler ou d'annuler l'atelier, si contre toute attente, le nombre de participant-es est insuffisant. Dans ce cas, echosystems en informe les participant-es avant le début de la formation et propose soit le remboursement et/ou une nouvelle programmation de l'atelier.

### 3. ECHOSYSTEMS SE RÉSERVE LE DROIT

- De prendre toute mesure jugée opportune pour assurer la bonne marche des ateliers.
- De modifier l'horaire, le jour et les dates du planning des ateliers. echosystems informera les participant-es par courriel et/ou téléphone, aussi rapidement que possible.

### 4. MODALITÉS DE PAIEMENT

Les frais d'inscription aux ateliers doivent être réglés lors de votre inscription en ligne. Le non-paiement n'est pas considéré comme retrait de l'inscription.

Si le/la participant-e devait également être exclu-e de l'atelier pour non respect des règles de bienveillance et confidentialité, le montant total de l'atelier ne sera pas remboursé, conformément au point 2.1.

### 5. FRAIS D'ATELIERS

- Les frais d'ateliers comprennent la journée de formation ainsi que la documentation (exercices et solutions) élaborée par les formateurs, remise au format électronique lors du cours. Le/la participant-e peut demander une copie en noir/blanc des supports de cours, le prix de celle-ci est de 0,20 cts par page.
- Toute reproduction et/ou transmission des supports de formation, totale ou partielle est interdite sans autorisation écrite préalable de echosystems et de leurs auteurs.
- Les autres frais (par exemple : ouvrages, transports, repas) sont à la charge exclusive du/de la participant-e.

### 6. AUTRE

- Il est interdit d'effectuer des enregistrements audio ou vidéo durant les ateliers, sans le consentement explicite de echosystems et des participant-e-s.
- Les données personnelles fournies au moment de l'inscription seront utilisées par echosystems à des fins de communication. Ces données ne seront en aucun cas transmises à des tiers, sans l'accord préalable, du/de la participant-e.

### 7. CAS DE FORCE MAJEUR

Le/la participant-e atteint-e d'une maladie/accident peut, sur présentation d'un certificat médical complet, ou en cas du décès d'un proche (membre du domicile familial ou lien de parenté) demander le remboursement intégral de l'atelier.

### 9. FOR JURIDIQUE

Le présent contrat est régi par le droit suisse. La dernière mise à jour des Conditions Générales des ateliers a été réalisée le 24.04.2019